

Communiqué législatif

Numéro 35
Troisième trimestre 2009

Division des pensions et placements, Service de l'actuariat

Marc Robichaud
Directeur
Pensions et placements

Justin Belliveau
Administrateur

Rita Poirier
Adjointe administrative

Bernice Gallant
Préposée aux pensions

Régime de pension des employés et employées

Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent numéro traite de sujets de l'heure relatifs au budget fédéral 2009 ainsi qu'à d'autres sujets récents concernant les régimes de pension et les placements. Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.

Hausse des actifs du Régime de pensions du Canada

Au cours du premier trimestre, les actifs du Régime de pensions du Canada (RPC) ont augmenté de 11,1 milliards de dollars. Le 30 juin dernier, le fonds a clôturé le premier trimestre de l'exercice 2010 à 116,6 milliards de dollars, en hausse par rapport aux 105,5 milliards du 31 mars 2009. Les revenus de placement ont atteint 7,6 milliards de dollars. Le solde (3,5 milliards) correspond à des contributions au RPC sans prestations actuelles. L'augmentation des gains de placement se situe à 7,1 %.

Inactivité des participants aux régimes à cotisations déterminées

Selon un rapport de recherche du Vanguard Center for Retirement Research, de nombreux participants aux régimes de retraite à cotisations déterminées sont restés inactifs au plus fort de la tourmente boursière de 2008. Le rapport, « Inertia and retirement savings: Participant behavior in 2008 » (Inertie et épargne retraites : comportement des participants en 2008), montre qu'en 2008, 16 % des participants aux régimes de Vanguard ont effectué des opérations sur leur compte et 84 % n'en ont effectué aucune. Ce peu d'activité des participants aux régimes à cotisations déterminées au plus fort de la tourmente économique prouve que l'inertie reste l'approche

dominante lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière d'épargne-retraite. Selon le rapport, « en réaction aux conditions exceptionnelles du marché, la plupart des participants ont appliqué la loi du moindre effort et n'ont pas bougé en 2008 ».

Les Canadiens optimistes quant à la fin prochaine de la récession

Quarante et un pour cent des grandes sociétés et institutions financières qui ont participé à une des enquêtes de Greenwich sur le marché s'attendent à ce que la récession mondiale se termine dans les 12 mois alors que près de 55 % pensent que le repli durera encore au moins un an. Les sociétés et institutions canadiennes sont les plus optimistes : près de la moitié s'attendent à un redressement mondial dans l'année. Quatorze pour cent des répondants canadiens pensent que la récession mondiale est déjà terminée. Les Britanniques sont les moins optimistes : seulement 20 % des répondants du Royaume-Uni comptent sur un rétablissement mondial au cours de l'année prochaine; 56 % pensent que la récession mondiale va encore durer un ou deux ans; 16 % s'attendent à ce qu'elle se poursuive trois ans ou plus.

Des signes annonciateurs de la fin de la récession

Selon certaines prévisions qui annoncent la fin de la récession, la reprise de la croissance économique devrait avoir lieu au Canada dans la deuxième moitié de l'année et s'intensifier en 2010. « L'économie canadienne devrait connaître un repli de 2,3 % cette année, puis une croissance de 3 % en 2010 et de 3,5 % en 2011 », précise Mark Carney, gouverneur de la

Régime de pension des employés et employées

Banque du Canada. Les politiques monétaires et fiscales incitatives, l'amélioration des conditions financières, le raffermissement des prix des produits et une reprise des affaires et de la confiance des consommateurs stimulent la demande intérieure. M. Carney prévient toutefois : « Ce redressement ne fait que commencer. Pour obtenir une croissance mondiale, il est essentiel d'adopter des politiques efficaces et fermes. »

Davantage de prestations du RPC sur une période plus longue

Selon une étude récente publiée par l'actuaire en chef du Canada, étant donné l'allongement de la durée de vie des Canadiens, un plus grand nombre d'entre eux devraient recevoir des prestations pendant une période plus longue. L'étude de mortalité du RPC publiée par le Bureau de l'actuaire en chef conclut qu'en 2050, les hommes bénéficiaires devraient recevoir leurs prestations de retraite pendant 3,3 années de plus et les femmes, pendant 2,3 années de plus, comparativement à la même étude en 2005. L'espérance de vie devrait encore augmenter de 4 années pour les deux sexes d'ici 2075.

L'étude montre également que plus les prestations du RPC sont élevées, plus l'espérance de vie du bénéficiaire augmente. L'espérance de vie des hommes de 60 ans qui touchent les prestations maximales dépasse de trois ans celle des hommes qui touchent des prestations plus basses. Chez les femmes, cette différence est de deux années.

« Cette information précieuse nous aide à planifier et à anticiper les modifications réelles et potentielles en ce qui concerne la solidité du RPC, affirme Jean-Claude Ménard, actuaire en chef. Associés à nos recherches actuarielles, les résultats de l'étude nous permettent d'affirmer que le RPC restera viable au cours des 75 prochaines années, comme nous l'avons prédit dans notre 23^e Rapport actuariel. »

Rappel : fin de la retraite obligatoire en Nouvelle-Écosse

Le 1^{er} juillet 2009 a marqué la fin de la retraite obligatoire en Nouvelle-Écosse.

En vigueur depuis cette date, la loi concernant la suppression de la retraite obligatoire (*An Act Respecting the Elimination of Mandatory Retirement*, S.N.S. 2007, c. 11) interdit dans la plupart des cas la retraite obligatoire 1) en abrogeant les dispositions des *droits de la personne* mentionnant un programme de retraite obligatoire *authentique* comme exception admissible à l'interdiction d'établir une distinction en fonction de l'âge et 2) en modifiant le code des normes du travail (*Labour Standards Code*) afin qu'il n'autorise plus les employeurs à mettre automatiquement fin à l'emploi d'une personne ayant atteint l'âge de la retraite obligatoire selon les pratiques en vigueur.

Les politiques de retraite obligatoire restent cependant autorisées si elles sont établies par l'employeur sur la base des exigences véritables du poste occupé. La loi permet également la persistance des distinctions fondées sur l'âge en relation avec des régimes d'assurance et de pension véritables.

L'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite appuie la réforme des retraites

L'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite est satisfaite de la tenue de rencontres préliminaires des ministres provinciaux et fédéral des Finances concernant la réforme des retraites. Elle exhorte cependant les gouvernements à harmoniser les lois sur les retraites dans l'ensemble du Canada afin d'éliminer les obstacles juridiques et administratifs qui entravent le système actuel. Elle appelle également à la suppression des règles quantitatives qui régissent le placement au profit de normes de gestion prudente, approche adoptée par la plupart des autres pays développés.